

certes pas que c'était là un exemple de solidarité ministérielle des Conservateurs.

Par contre, dans le cas qu'il cite cet après-midi . . .

Le sénateur Murray: Les cas.

Le sénateur Perrault: Dans les cas qu'il cite cet après-midi, les questions étudiées par les ministres n'ont pas été élaborées et arrêtées dans leur forme définitive par le cabinet. Il est certain que chaque membre du cabinet est libre, et à juste titre, de discuter avec ses électeurs et avec les Canadiens en général et d'exposer ses vues sur ces mesures, en attendant que le cabinet prenne une décision. Ils ont toujours eu cette liberté.

L'honorable Martial Asselin: Non, non.

Le sénateur Perrault: Et puis-je ajouter que cela contraste de façon étonnante avec les faits que j'ai mentionnés tout à l'heure, et les déclarations contradictoires faites par deux ex-ministres conservateurs. Au cours d'une même semaine ils se sont contredits au sujet d'une politique qui avait sûrement été adoptée par le cabinet.

Le sénateur Asselin: Nommez-les.

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je ne tiens pas à discuter . . .

L'honorable Jacques Flynn (leader de l'opposition): . . . les inconséquences.

Le sénateur Murray: Je ne tiens pas à discuter de la pratique constitutionnelle, mais la raison d'être de la règle du secret au sein du cabinet est de permettre aux ministres de débattre à huis clos leurs divergences en matière de politique publique; plus tard, lorsque les ministres prennent la parole en public, on peut présumer que ces divergences ont été aplanies dans le secret du cabinet et que la population est par conséquent en mesure de savoir que lorsqu'un ministre intervient sur une question de politique publique, ce ministre parle au nom du gouvernement.

Permettez-moi enfin, sans vouloir éterniser ce débat, de demander au ministre si son collègue, le ministre d'État (Mines), l'honorable Judy Erola, parlait au nom du gouvernement lorsqu'elle a déclaré lors d'une interview que les membres du cabinet fédéral ne s'entendaient pas sur le statut exact à accorder à l'administration municipale. Est-ce exact?

Le sénateur Perrault: Eh bien, honorables sénateurs, la question doit toujours être tranchée par le cabinet. C'est ainsi que l'autre jour . . .

Le sénateur Flynn: Pourquoi ne répondez-vous pas «oui»?

Le sénateur Perrault: C'est ainsi que l'autre jour à Ottawa, et cela mérite qu'on s'y attarde, le ministre chargé du logement, l'honorable Paul Cosgrove, a appelé des députés conservateurs, libéraux et néo-démocrates à se réunir pour discuter avec lui de l'avenir de la politique du logement au Canada. Des sénateurs furent convoqués à cette réunion, au cours de laquelle le ministre proposa des mesures dont il estimait personnellement qu'elles pourraient être utiles. Reste à voir si les initiatives qu'il préconise personnellement recevront en définitive l'appui de ses collègues du cabinet. Toutefois, cette façon de procéder est utile. Il existe un dialogue constant entre les ministres et les autres membres du Parlement et des groupes, des organismes et des particuliers. Lorsque le cabinet adopte une politique, le principe de la solidarité ministérielle

[Le sénateur Perrault.]

entre certes en jeu, comme le leader de l'opposition l'affirme en hochant de la tête.

● (1435)

Le sénateur Flynn: Oui.

Le sénateur Perrault: Mais il est certes utile pour les ministres de tenter d'exposer certaines opinions personnelles avant que le cabinet ne prenne une décision.

Le sénateur Flynn: Je conseille au leader du gouvernement d'examiner la question qui lui a été posée et de comparer sa réponse avec celle qu'il aurait pu donner, soit un simple oui.

L'honorable G. I. Smith: Il se tient trop sur la défensive.

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES REVENUS ET LES PERTES OCCASIONNÉS PAR LES FLUCTUATIONS DU CHANGE

L'honorable Duff Roblin (leader adjoint de l'opposition):

Puis-je adresser une question au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé? J'ignore s'il a regardé la télévision hier soir, comme un certain nombre d'entre nous, alors qu'on a passé la Commission canadienne du blé à la loupe à l'occasion d'une émission présentée au réseau anglais de Radio-Canada. Cette émission soulève une couple de questions qui exigent peut-être de plus amples renseignements.

On a signalé, entre autres, le fait que vers le milieu des années 70, la Commission aurait essuyé des pertes de 80 millions de dollars environ à l'occasion d'opérations sur le marché des changes qui ont suivi des ventes de blé à la Chine qui auraient été réglées en livres sterling. De temps à autre, je suppose, la Commission est exposée à des problèmes de devises et je me demande si le ministre pourrait mettre à notre disposition l'état de ses profits et pertes au titre des transactions sur le marché des changes, et cela pour la période qu'il voudra bien, mettons, la dernière décennie. Ces renseignements sont importants, à mon avis, vu ce qu'on a dit à l'émission.

L'honorable Hazen Argue (ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé): Honorables sénateurs, je me ferai un plaisir de demander aux autorités de la Commission canadienne du blé de fournir toute l'information qu'elles jugeront appropriée à ce sujet. On a déjà fourni pas mal de renseignements là-dessus. Je crois que la controverse existe depuis au moins deux ans. Je me ferai un plaisir de demander à ce que l'on consulte les dossiers afin de voir quelle information je pourrais fournir à l'honorable sénateur.

J'ai moi aussi vu l'émission, qui était manifestement une attaque biaisée et malveillante contre la Commission canadienne du blé.

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Argue: Les sénateurs peuvent rire et se moquer tant qu'ils veulent. Cette attaque était l'œuvre du ministre de l'Agriculture de l'Alberta, l'honorable Dallas Schmidt, du ministre de l'Agriculture du Manitoba, l'honorable James Downey et du directeur de la commission de la commercialisation en Alberta. Parmi les gens interrogés pendant l'émission, ceux qui s'attaquaient à la Commission du blé étaient probablement trois ou quatre fois plus nombreux que ceux qui l'appuyaient. Seul un représentant des organisations agricoles